



HAL
open science

Bilan critique de l'aide au développement numérique de l'Afrique

Philippe Vidal

► **To cite this version:**

Philippe Vidal. Bilan critique de l'aide au développement numérique de l'Afrique. Les Cahiers du CEDIMES, 2012, Vol. 5 - Automne 2011 (No3), 102 p. - Collection (ISSN 1764-4267). hal-00784035

HAL Id: hal-00784035

<https://hal.science/hal-00784035>

Submitted on 3 Feb 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Bilan critique de l'aide au développement numérique de l'Afrique

Philippe VIDAL¹

Université du Havre, France

vidalp@univ-lehavre.fr

Résumé

Au nom de la lutte contre la fracture numérique, l'aide au développement intervient sur le marché mondial des télécommunications en injectant plusieurs milliards de dollars pour financer la pose sous-marine de fibre optique. Par ailleurs, au titre de la solidarité numérique, des collectivités territoriales s'engagent pour financer et co-construire des projets plus modestes d'équipements TIC ou d'augmentation des capacités locales. L'article pointe les difficultés à synchroniser les deux processus alors que le dialogue apparaît pourtant nécessaire pour que l'Afrique puisse durablement tisser sa toile au bénéfice du plus grand nombre.

Mots-clés

Aide au développement, Technologies de l'information et de la communication (TIC), Afrique, solidarité numérique, coopération décentralisée.

Abstract

In trying to bridge the gap of the digital divide, development aid intervenes financially in the global telecommunications market, injecting billions of dollars to finance the installation of undersea cables. Moreover in the name of digital solidarity, local authorities get involved in the empowerment and the funding and co-building of smaller projects about ICT equipment. The article points out the difficulties in synchronizing those two types of actions. This complicated dialogue is all the more necessary to allow Africa to build its network for the benefit of the greatest numbers.

Key words

development aid, information and communication technology (ICT), Africa, digital solidarity, decentralized cooperation.

Classification JEL

F35, L63, O19.

Introduction : La dynamique des Sommets Mondiaux sur la Société de l'Information (SMSI), 10 ans après

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ont été très tôt perçues par le monde politique comme un enjeu majeur de société (la société de l'information) et par le marché comme une nouvelle opportunité de croissance économique (la nouvelle économie). En appui de l'offre techno-marchande, des programmes publics se sont déclenchés autour

¹ L'auteur remercie Athanase Bopda (Professeur à l'Université du Havre) et Abdoulaye Kanté (Directeur associé de Link4dev) pour leur relecture et leurs conseils.

d'une politique de l'offre dans une logique diffusionniste, souvent dans un lien de confortation réciproque. Les stratégies se sont rapidement déployées dans les régions riches du monde à partir du milieu des années 1990, puis aux alentours des années 2000 au sein des pays en développement avec l'appui décisif de l'ONU qui posait à l'occasion des SMSI de 2003 (Genève) et 2005 (Tunis), les jalons d'un consensus politique international sur les valeurs et les orientations stratégiques de la société de l'information. Pour la première fois dans ce type de grande manifestation, un ordre nouveau devait s'instaurer promouvant un espace de dialogue tripartite entre les pouvoirs publics (Etats, collectivités locales), le secteur privé rassemblé sous les bannières de l'IUT et de l'OMC, et la société civile largement représentée du côté africain. Pour l'ONU habituée aux relations interétatiques, cette forme d'organisation était inédite et devait inaugurer de nouvelles manières de faire de l'aide au développement, plus ouvertes et participatives que par le passé. Ces dispositions allaient même au-delà de la future *Déclaration de Paris*, approuvée le 2 mars 2005 et des *accords d'Accra* adoptés en 2008 dans la mesure où elles ménageaient une plus grande place aux pouvoirs publics locaux¹, leur consacrant même deux sommets préalables² afin qu'ils puissent contribuer à la réflexion globale du SMSI. En cela, la démarche était en phase avec les nouveaux principes du développement durable : des projets à fort ancrage local, un dialogue permanent et la participation des forces endogènes. Surtout, la démarche s'inscrivait dans une nouvelle génération d'aide au développement qui, en l'espace de 50 ans, revendiquait une rupture avec le « paternalisme initial, en luttant contre la tentation d'ingérence, en cherchant à augmenter l'autonomie et la responsabilisation du bénéficiaire » (Jaquemot, 2011). Cette remise en question des anciennes méthodes était générale, à l'image du nouveau positionnement des Institutions de Bretton Woods (IBW) plaidant depuis la fin des années 1990 pour une meilleure « appropriation » (ownership) des aides (Raffinot, 2010). Une période plus vertueuse que par le passé semblait devoir s'ouvrir au milieu des années 2000, l'objectif de « bonne gouvernance » devenant la nouvelle norme de l'aide internationale et les TIC étant susceptibles d'introduire l'innovation dans l'ensemble des secteurs clés du développement³, ainsi que dans la planification et la gestion des opérations de coopérations⁴. En outre, des perspectives de croissance prometteuses apparaissaient pour les partenaires privés internationaux s'engageant dans des logiques de *Charity Business* (Vidal, 2011). L'Afrique présentait comme double caractéristique un sous-équipement chronique en infrastructures fixes de télécommunications qu'il s'agissait de pallier au nom de la lutte contre la fracture numérique et un excellent potentiel d'adoption par les populations, déjà visible sur le secteur de la téléphonie mobile. Les engagements pris au lendemain du SMSI se distribuaient ainsi entre des logiques infrastructurelles et équipementières qui intéressaient surtout les grandes entreprises, et la nécessité de formuler des politiques publiques TIC à l'échelle nationale et locale, notamment dans le cadre de la coopération décentralisée. Le renforcement des capacités des acteurs, la création de services et d'applications centrés sur les besoins des

¹ La déclaration de Paris et les accords d'Accra sont davantage fondés sur une meilleure prise en compte des stratégies nationales des pays bénéficiaires.

² Sommet Mondial des Villes et des Pouvoirs Locaux sur la Société de l'Information de Lyon en novembre 2003 et de Bilbao en novembre 2005.

³ Notamment identifiés dans le cadre des OMD : éducation, santé, genre, développement rural...

⁴ OCDE, chapitre 4 : Intégration des TIC dans la coopération au service du développement », Revue de l'OCDE sur le développement, 2005/3 n°6, pp. 71-102.

citoyens, l'instauration d'un plus grand dialogue et d'une meilleure transparence entre les acteurs du développement étaient érigés en principe de « bonnes pratiques »¹.

Près de dix années après le premier SMSI², quel bilan tirer de l'aide au développement numérique de l'Afrique ? Les stratégies ont-elles trouvé une juste mesure entre d'une part, les intérêts privés, notamment ceux des grandes firmes occidentales détentrices de l'expertise et de la puissance financière permettant de déployer fibre optique et programmes massificateurs, et d'autre part, le bien commun africain et les organisations de terrain, souvent négligés dans le contexte des économies mondialisées ? En outre, comment les expérimentations locales (la coopération décentralisée) dans le domaine de la solidarité numérique ont-elles pu trouver leur place, non pas à coté, mais en complémentarité des autres modes de coopérations ?

Notre méthodologie s'inscrit dans la lignée des travaux de l'école française et notamment ceux de l'IRD « qui mettent en mouvement le jeu des acteurs et la pluralité des normes » (Jaquemot, 2011). Cette méthode inductive est ré-encadrée dans les théories globales de l'aide au développement. La démarche a consisté à être partie prenante au niveau local (collectivités territoriales du Nord et du Sud, ONG, organisations communautaires de base...), tout en n'étant pas trop éloigné des niveaux supérieurs (Etats, ONU, etc.). Le recours à l'empirisme, à l'observation participante et à la proximité relationnelle comporte bien sûr le risque (très faible toutefois) de perturber le jeu des acteurs, notamment locaux, mais le fait de participer à l'action et même parfois à la décision permet probablement de tisser les liens entre les différentes composantes de l'aide au développement, d'en comprendre un peu mieux les ressorts et d'en saisir les éléments de blocages. Les allers retours entre l'action (CERENUM³, P2N⁴), la réflexion⁵ et l'animation⁶ entre la grande et la petite échelle¹, entre le détail, voir

¹ Même si leur application a été rapidement mise en doute par des ONG et associations militantes dénonçant les « décisions unilatérales des gouvernements » in « La lettre électronique d'IRIS, SMSI : rébellion des ONG suite à leur mise à l'écart », <http://www.iris.sgdg.org/les-iris/lbi/lbi-010702.html>, Lun 01 juillet 2002.

² La première réunion du comité préparatoire pour le SMSI (PrepCom-1) a d'ailleurs eu lieu à Genève (Suisse) du 1 au 5 juillet 2002, tandis que la première Conférence régionale du SMSI s'est tenue à Bamako du 25 au 30 mai 2002. Cf site du Sommet Mondial sur la Société de l'Information <http://www.itu.int/wsis/preparatory/index-fr.html>

³Présentation sommaire du projet sur le site de France Diplomatie : Atlas français de la coopération décentralisée et des autres actions extérieures : https://213.218.146.226/frontoffice/bdd-projet.asp?projet_id=49385. Pour une présentation de la démarche de recherche action, voir VIDAL Philippe, 2007, « Comment relever le défi de la recherche opérationnelle dans le domaine du développement territorial par les TIC ?, L'expérience de la CERENUM », Symposium Netsuds 2007 : Accès aux TIC et service universel en Afrique Sub-Saharienne, Campus numérique francophone de l'AUF, Dakar, 26-28 novembre 2007 accessible à cette adresse : http://www.gdri-netsuds.org/IMG/pps/36_PHvidal.pps

⁴ Cette deuxième expérience en cours de déploiement intitulée Pointe Noire Numérique (P2N) se décline cette fois à l'échelle d'une grande agglomération africaine et pose des problématiques de mutualisation et d'efficacité de la gouvernance urbaine. Présentation sommaire du projet sur le site de France Diplomatie : Atlas français de la coopération décentralisée et des autres actions extérieures : https://213.218.146.226/frontoffice/bdd-projet.asp?projet_id=63776

⁵ Participation à de nombreux colloques sur ce thème, écriture d'un article de synthèse (op.cit.)

⁶ Ainsi, le Ministère de l'Education direction de la Technologie via la Délégation aux Usages de l'Internet (DUI) nous a confié, en 2003, l'animation d'une de ses tables-rondes organisées par la France dans le cadre des évènements parallèles du SMSI intitulée « Manifestation de témoignages sur les

l'anecdote et les grandes tendances dominantes, agissent comme des garde-fous contre la dénonciation facile des forces du marché ou d'une prétendue incapacité des peuples à tirer parti de la coopération internationale. Les données mobilisées pour cet article ne portent pas sur l'impact des TIC pour le développement (*ICT4DEV*), mais bien sur la compréhension des systèmes de gouvernance à l'œuvre dans la mise en place et l'articulation des projets d'aide au développement numérique de l'Afrique.

Pour compléter ce travail d'élucidation, nous nous sommes nourris de la littérature scientifique produite sur ces questions. Les auteurs auxquels nous avons fait appels sont surtout des chercheurs travaillant sur l'aide au développement en Afrique, indépendamment des considérations sectorielles de cette aide. Certes, les analyses sur la pénétration des TIC en Afrique, les conditions de déploiements, d'usages et d'appropriations ne nous sont pas inconnues, mais nos matériaux privilégiés sont bien ceux qui interrogent la cohérence des différents dispositifs, les conditions d'une bonne appropriation, l'évolution du fonctionnement de l'aide internationale... Deux grandes familles de travaux nous ont été particulièrement utiles. La première rassemble les chercheurs du nord comme du sud qui ont porté un regard critique sur l'annonce d'une nouvelle donne internationale de l'aide, sur le pouvoir ou l'impuissance des organisations globales de développement et sur la coopération décentralisée et ses ambiguïtés. Une deuxième famille de travaux exploités provient d'intellectuels africains ayant fait l'expérience des politiques de développement et qui pointent, souvent sans concession, l'inefficacité de l'aide et proposent de nouvelles voix pour le développement.

Ce travail repose sur deux hypothèses. La première est qu'en dépit des nouveaux principes édictés précédemment pour privilégier une « meilleure gouvernance », le domaine de l'aide au développement numérique de l'Afrique ne renouvelle pas fondamentalement les anciennes manières de faire et ce, pour deux principales raisons :

- La « logique économiciste, productiviste, expansionniste et axée en priorité sur les mécanismes du marché » (Comelieu, 2011) souvent constatée par ailleurs, reste profondément ancrée dans les esprits des « coopérants » comme dans ceux des « bénéficiaires », et agit en arrière-plan de toute autre action de coopération.
- La mise en dialogue entre les porteurs de projets au niveau local (coopération décentralisée, ONG, etc.) et les grands acteurs du secteur privé rassemblés sous la bannière de l'IUT « engagée à connecter le monde »² se heurte à deux référentiels d'action très disparates : l'un prenant peu en compte les contextes territoriaux et

usages publics de l'internet en France et dans le monde » Pour visionner les débats: <http://www.canalc2.tv/video.asp?idvideo=2464> Compte-rendu réalisé par Philippe Vidal consultable sur le site de la DUI : <http://www.delegation.internet.gouv.fr/chrgrt/tr-geneve.doc>. Par ailleurs nous avons participé (rédaction de deux articles p. 77-78 et p. 85-86) au guide de la coopération décentralisée en matière de solidarité numérique : DGCID (Direction générale de la Coopération Internationale et du développement), Guide de la Coopération décentralisée pour la solidarité numérique, 2008, 136 p. http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/580_Int_Solidarite_numerique-2.pdf

¹ Entre 2006 et 2011, en tant que membre de l'association de l'Agence Mondiale de Solidarité Numérique, nous avons été associés aux travaux et pris part aux différents votes des Assemblées générales annuelles. Nous avons animé en 2006 une session à leur invitation dans le cadre du forum des interconnectés de Lyon.

² <http://www.itu.int/fr/pages/default.aspx>

mobilisant des modes opératoires standardisés, l'autre souvent hyper contextualisée éprouvant des difficultés à sortir du localisme.

La deuxième hypothèse considère toutefois que les faibles progrès réalisés ne doivent pas être mésestimés. Les « consciences » se sont éveillées. La présence systématique des opérateurs africains dans les consortiums internationaux de câbles sous-marins est notable et certains pays d'Afrique (Afrique du Sud et Nigeria) se sont donnés les moyens de développer de vraies compétences en matière d'aménagement numérique du territoire. En outre, des projets locaux africains tentent d'exister autour de ce déploiement. Même si tous ne sont pas des réussites, ils témoignent d'une réelle volonté d'appropriation, condition sans laquelle aucun processus de transformation socio-économique ne saurait s'inscrire durablement, en Afrique comme ailleurs.

La première partie de ce travail met en exergue les motifs de satisfaction que l'on peut tirer de l'aide au développement numérique de l'Afrique. La deuxième partie est plus critique. Elle pointe les limites, points de blocage, effets contre-productifs et difficultés de rétroactions entre les différentes démarches engagées.

1. Gouvernances et convoitises dans le développement numérique en Afrique

Dans quelles mesures les terres d'Afrique tirent-elles parti des convoitises numériques ? Deux éléments de bilans positifs ressortent clairement : la plus grande connectivité du continent et la progression du plaidoyer en faveur de son développement numérique, notamment quand il permet de jouer un rôle de levier pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement¹.

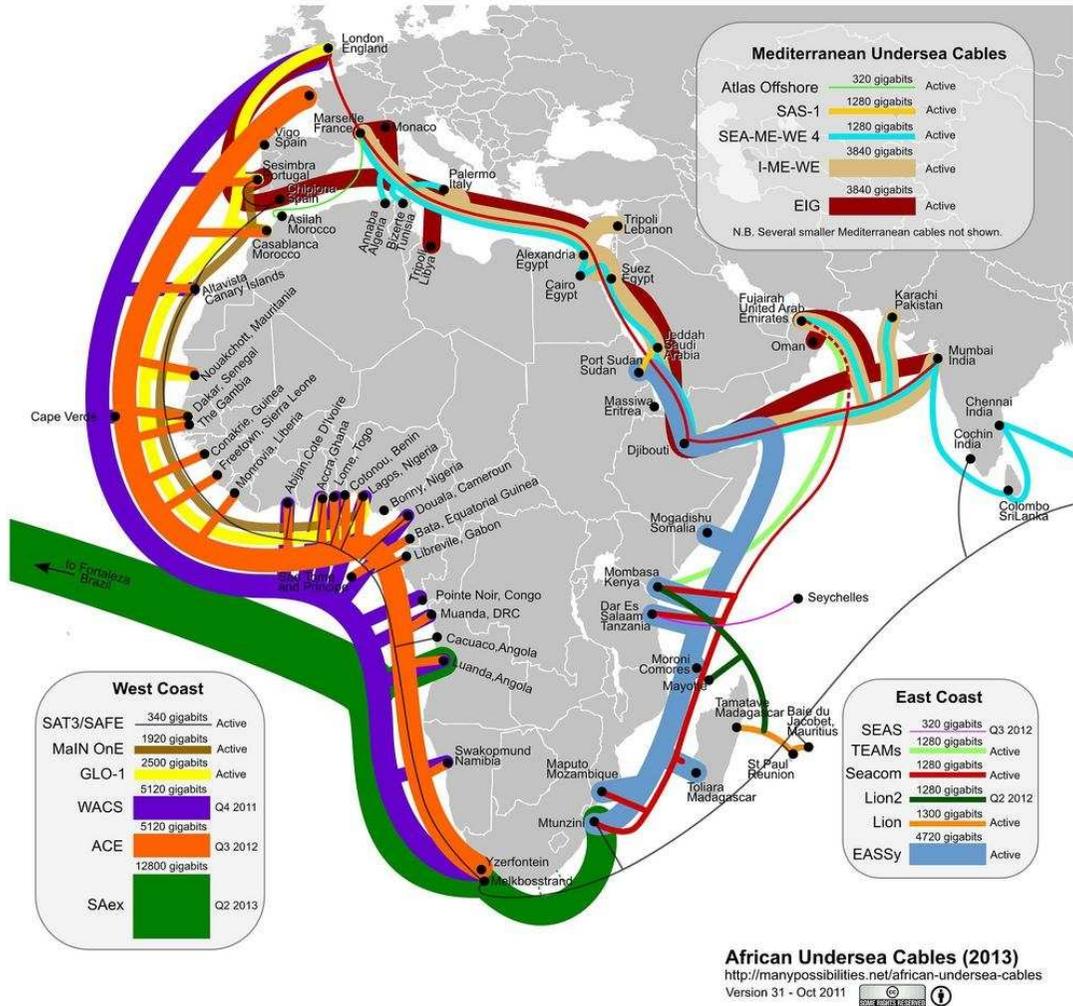
1.1. Un raccordement et une offre commerciale en forte croissance

Peu à peu, les câblo-opérateurs et les grandes compagnies de téléphonie mobile tissent leur toile en Afrique. La progression de la connectivité du continent est indiscutable, en particulier si l'on considère les grandes dorsales qui se déploient jusqu'aux côtes. A ce jour, les 16 consortiums internationaux engagés dans la pose sous-marine de fibre optique vont installer d'ici 2013 (carte 1) environ 90 000 kilomètres de câble pour connecter la côte ouest du continent, 36000 kilomètres sur la côte est et 500000 kilomètres sur sa façade méditerranéenne. Ces grands consortiums sont des émanations directes des ambitions de connectivité généralisée présentée dans le cadre de la politique onusienne. Le « plan Marshall numérique » pour l'Afrique, réclamé par l'UIT pour connecter tous les villages du monde à l'internet en 2015, commence à porter ses fruits même si les « *landing points* » ne sont pas encore tous prolongés par des infrastructures nationales. Les mécanismes de financement de l'aide au développement offre aux grandes firmes internationales l'occasion de conquérir de nouvelles places de marché. Dès 2006, au lendemain du SMSI, Louise Lassonde, alors secrétaire exécutive de l'Agence mondiale de solidarité numérique confiait cette analyse d'une désarmante franchise : « Dans le contexte actuel de mondialisation, tout est en train d'être maillé : les entreprises sont obligées de trouver une formule nouvelle pour conquérir les

¹ Chapitre 3 : Contribution des TIC à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) », Revue de l'OCDE sur le développement, 2005/3 n°6, pp. 59-70.

marchés et quand ces marchés ne sont pas solvables, elles entreprennent des actions de solidarité »¹. Rappelons que cette logique avait déjà prévalu au moment de la libéralisation du marché de la téléphonie fixe qui avait « aiguisé l'appétit des principaux opérateurs de télécommunications de la zone OCDE » (Desbois, 2000). Au nom de la solidarité numérique, cette fois encore, la logique d'affaire reste le moteur essentiel du déploiement même si de nombreuses compagnies nationales africaines sont désormais parties prenantes des opérations.

Carte 1 : Le raccordement de l'Afrique à la fibre optique à l'horizon 2013



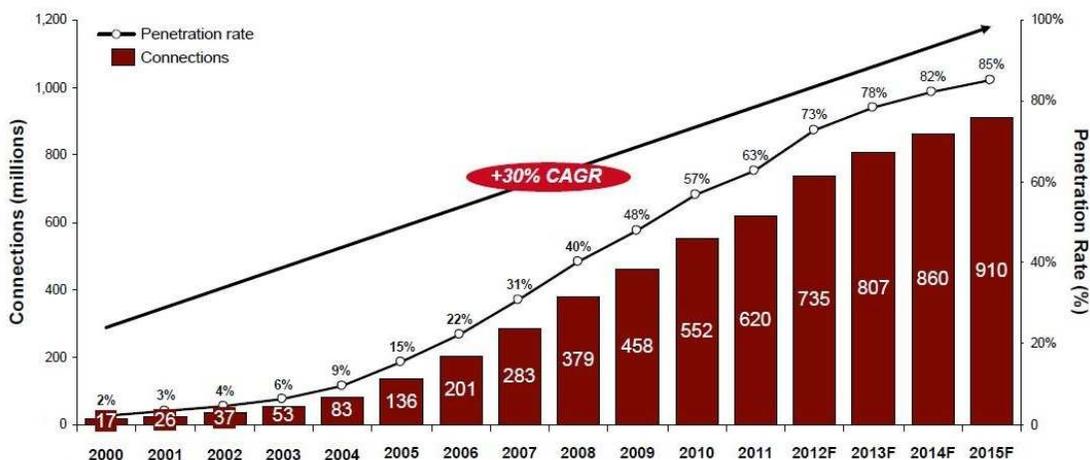
Source : <http://manypossibilities.net/african-undersea-cables>,

carte réalisée par Steve Song, version 31 (octobre 2011), récupérée le 15 février 2012 

¹ Entretien avec Louise Lassonde, secrétaire exécutive de l'Agence de Solidarité Numérique Entretien réalisé par Geoffroy Bing (Nova7) le 31 août 2006, <http://www.millenaire3.com/Affichage-de-la-ressource.122+M5c1248bf48a.0.html>

Le secteur de la téléphonie mobile n'est pas en reste. L'Afrique a pour elle le poids du nombre (616 millions d'abonnés en 2012 pour 1 milliard d'habitants environ¹) et la progression de son niveau d'adhésion est estimée à 30% par an entre 2000 et 2015 (figure 1). Le marché africain est donc très rentable pour les principaux opérateurs² tels Vodafone (Grande-Bretagne), Orange (France), Zain (Koweït) et MTN (Afrique du Sud). Rappelons que les offres ont su répondre à la demande avec des politiques commerciales adaptées aux faibles revenus (cartes prépayés, transfert de minute entre abonnés...) et des services extrêmement innovants qui n'auraient probablement pas rencontré le même succès dans les pays occidentaux.

Figure 1 : Nombre de connexions mobiles (millions) et taux de pénétration (%) en Afrique



Source : GSMA, 2011.

Le continent s'apparente à un immense chantier expérimental où il devient possible, pour les compagnies internationales de tester grandeur réelle de nouvelles idées (postpaid, prepaid, prolongation, transfert de crédit, bonus à l'appel, possibilité d'accéder à facebook ou wikipedia à travers un réseau et des équipements de deuxième génération ...). Si certains projets ont surtout rencontré un succès d'estime³ et peinent à tirer des bénéfices importants de

¹ Connectikpeople : Internet and Mobile Contents - Technologies and Innovations from Africa to the world, TELECOMS: Lumière sur les 616 millions d'abonnés mobile en Afrique /2012, <http://connectikpeople.blogspot.com/2012/01/telecomslumiere-sur-les-616-millions.html>

² Cf Claire Hemery, L'Afrique, deuxième marché mondial de la téléphonie mobile, <http://www.inaglobal.fr/telecoms/article/l-afrique-deuxieme-marche-mondial-de-la-telephonie-mobile>

³ Dans une interview accordée par Daniel Annerose en 2006, PDG de Manobi, estimait qu'une entreprise européenne « aurait depuis longtemps levé des fonds pour accompagner son développement. Il y a bien d'autres initiatives originales qui viendront de l'Afrique, il faut maintenant espérer que l'environnement de l'investissement en Afrique arrive à se développer et à se structurer, bref accompagner celles-ci afin qu'elles ne demeurent pas simplement au stade de l'originalité, mais qu'elles grandissent et deviennent des entreprises profitables et donc attractives ». in Vidal Philippe, Desbordes Françoise, 2006, Les technologies de la société de l'information (TIC/SIG) au service de l'aménagement et du développement des territoires en Afrique de l'ouest, Dakar : École Nationale d'Économie Appliquée, Toulouse, Université de Toulouse le Mirail, 69p., http://www.gdri-netsuds.org/IMG/doc/manuel_vidal.pdf

l'innovation, tel Manobi au Sénégal¹, d'autres par contre semblent avoir trouvé leur modèle économique. Orange a ainsi pu introduire « Orange Money » : porte-monnaie virtuel susceptible de faciliter les transactions entre les clients orange et certaines enseignes partenaires. Dans des pays où la carte bancaire est très peu diffusée, cette alternative connaît un succès grandissant. Le service, initialement lancé en Côte d'Ivoire en décembre 2008, est désormais disponible au Sénégal, à Madagascar, au Mali, au Niger, au Kenya, au Botswana et au Cameroun. Par ailleurs, « MTN Mobile Money », « Zain Zap money », « Vodafone Money Transfer » développent tous « leur solution ». Au final, l'Afrique bénéficie désormais d'une connectivité de meilleure qualité (mobile, fixe et fibre optique) à des tarifs inférieurs à ce qu'ils étaient il y a peu, même s'ils restent encore parmi les plus élevés du monde.

1.2. Une vraie progression du plaidoyer en faveur de la solidarité numérique

Le plaidoyer autour de la notion de « solidarité numérique », porté par le Président du Sénégal, Abdoulaye Wade, par ailleurs coordonnateur du volet nouvelles technologies du *Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique* (Nepad) a fortement progressé depuis 2005. Destiné à lutter contre la fracture numérique, ce concept a pu s'opérationnaliser rapidement avec la mise en place du « Fonds de Solidarité Numérique » (FSN) situé à Genève et « l'Agence de solidarité numérique » (ASN) positionnée à Lyon. En outre, un certain nombre de pays, au premier rang desquels la France, ont financé des projets de coopération décentralisée au titre de la solidarité numérique (carte 2). Entre 2006 et 2010, 32 projets (sur 52 dépôts) ont été engagés dont 25 en Afrique (78%). D'autre pays à l'instar de Cuba (x2), la Macédoine (x2), le Liban (x2), le Brésil, le Pérou, le Vietnam, la Palestine ont été destinataires de fonds engagés au nom de la solidarité numérique par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes français. En outre, cette idée s'est concrétisée dans des projets d'équipements comme le réemploi en Afrique des ordinateurs occidentaux réformés (ordi 2.0) ou encore le projet « Sankoré Education numérique pour Tous en Afrique »². La « solidarité numérique » a traversé toutefois de nombreuses turbulences dont la plus vive a été le manque de concertation et de collaboration entre l'ASN et le FSN. En jeu : la maîtrise d'ouvrage et celle des budgets. Selon le Président du Sénégal Abdoulaye Wade, il y aurait eu « un détournement d'objectif »³ de la part du FSN, avec des dépenses jugées trop importantes pour les voyages et les frais administratifs.

En réalité, si l'usage des (faibles) deniers internationaux en provenance de 28 pays et collectivités territoriales (10 millions d'euros) aurait sans doute dû être plus efficient, le problème majeur tient surtout à l'échec du 1% numérique⁴ sur lequel reposait le principe de financement de la solidarité numérique. Celui-ci n'a jamais correctement fonctionné et 5 ans après son inauguration, le FSN a été dissout⁵ tandis que l'ASN fermait officiellement ses portes à la fin de l'année 2011, essentiellement par manque de subvention. Le concept de

¹ <http://www.manobi.sn/sites/sn/>

² <http://www.educationnumeriquepourtous.com/new/index.htm>

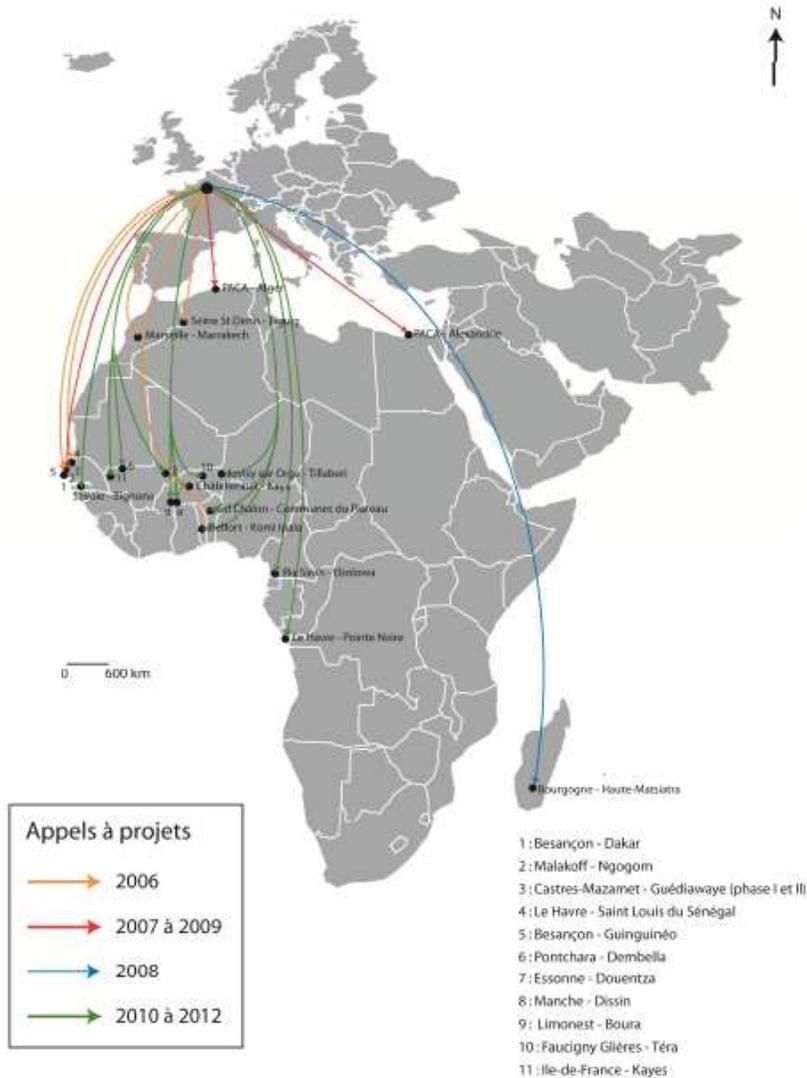
³ FONDS DE SOLIDARITÉ NUMÉRIQUE : Me Wade dénonce un détournement d'objectif. <http://www.senegaltribune.com/articles/3532/1/FONDS-DE-SOLIDARITE-NUMERIQUE--Me-Wade-denonce-un-detournement-dobjectif/Page1.html>

⁴ Pour en savoir plus sur le principe du 1% de solidarité numérique», <http://www.dsfsn.org/cms/content/view/39/73/lang,fr/>

⁵ Rapport de dissolution: http://www.osiris.sn/IMG/pdf/rapport_du_president.pdf

« solidarité numérique », aujourd’hui malade de son administration a probablement perdu une partie de sa crédibilité et un temps précieux. Pour autant, des actions continuent de s’engager en son nom. Il n’est pas envisagé par exemple que l’Etat français renonce à financer des projets de coopération décentralisée en la matière, un nouvel appel à projets pour 2012 a été lancé (15 projets déposés en cours d’instruction). D’autres projets de « *Charity bussiness* » (par exemple *Close the gap*)¹ surfent sur cette vague. Malgré les problèmes politiques, le plaidoyer autour de la « solidarité numérique », fondé sur des petits projets équipementiers et sur la coopération décentralisée continue son chemin en Afrique... sans toutefois croiser celui des grands programmes infrastructurels.

Carte 2 : Les projets de coopération décentralisée soutenus par la France en matière de solidarité numérique entre 2006 et 2010



Source : Ministère des Affaires étrangères et européennes,
 Conception : Philippe Vidal, Lucie Camprasse, Lucie Wein, février 2012.

¹ <http://www.close-the-gap.org/>

2. Quelle articulation entre offre techno-marchande globale et projets publics et privés locaux ?

L'aide au développement, dans le domaine du numérique comme dans d'autres domaines, peut historiquement se résumer à une politique globale construite en ordre dispersé que des institutions internationales ont essayé d'encadrer à l'aide d'instruments méthodologiques, d'échanges de bonnes pratiques et de programmes au sein desquels il s'agit de participer. « L'aide s'est construite à la fois “ du bas vers le haut ” dans un apparent désordre et “ du haut vers le bas ”, aboutissant tardivement à la formulation d'objectifs communs. Ces deux processus s'inscrivent dans un temps long ; ils convergent pour mettre en place un espace complexe qui s'apparente à une politique globale, même si celle-ci se décline de façon très diverse selon les donateurs et les situations concrètes » (Paquement, 2009). C'est sur la réalité de cette convergence que porte cette deuxième partie. Si le SMSI était effectivement sur cette ligne, il convient de réinterroger, *in itinere*, les difficultés et les blocages qui rendent le dialogue difficile entre les forces endogènes et les grandes dynamiques mondiales. Deux questions se posent : l'Afrique connectée par ses rives (carte 1) est-elle réellement invitée à prendre sa part dans l'exploitation du réseau (notamment son secteur privé local) ? Les projets de coopérations décentralisées ou engagés sur le même modèle (*city2city* cooperation pour l'Allemagne par exemple : cf. Nitschke *et alii*, 2009), sont-ils condamnés à « rester en désordre », sans autre horizon que la poursuite d'un financement extérieur vital pour leur continuité ?

2.1. L'Afrique, prise dans la nasse ?

L'Afrique est connectée par ses rives, et ensuite ? Si les *landing point* ou points d'atterrages sont désormais nombreux (carte1), les inégalités perdurent à l'intérieur des pays et en 2010, les satellites (VSAT) assurent encore « l'essentiel des connexions africaines »¹. Ce constat d'un potentiel de connectivité accru, bénéficiant encore trop faiblement à l'Afrique rurale, celle des villages se contentant encore de l'offre satellitaire ou de communications mobiles à des prix toujours très importants, pose plusieurs questions en particulier celle du transfert de technologies quasi inexistant dans ce type de déploiement.

Certes, les grands consortiums internationaux, à l'image du câble sous-marin « West Africa Cable System » (WACS), présentant la plus grande capacité de l'Afrique (5.12 Tbit/s) et créant la première liaison directe entre l'Afrique méridionale (dont le Congo) et l'Europe de l'ouest, intègrent les opérateurs africains des pays concernés (avec une très forte participation sud-africaine). Nous pensons toutefois que cette intégration reste lacunaire. Concernant le WACS par exemple, la partie technique jusqu'à l'atterrage est assurée par Alcatel-Lucent, compagnie occidentale disposant d'une grande expertise de la pose sous-marine avec ses navires-câbliers. Congo Télécom, partenaire officiel agissant pour le compte de l'Etat congolais n'intervient pas directement dans ce déploiement. En l'occurrence, les travaux de réalisation des boucles optiques métropolitaines de Brazzaville, Pointe-Noire et Oyo, sont

¹ Chéneau-Loquay Annie, « L'Afrique au seuil de la révolution des télécommunications » Les grandes tendances de la diffusion des TIC, Afrique contemporaine, 2010/2 n°234, pp. 93-112. DOI: 10.3917/afco.234.0093

réalisées par la société chinoise Huawei¹, (d'ailleurs sous-traitée pour partie par une société israélienne). Entre la partie sous-marine et la partie terrestre de Matombi (30 kilomètres de Pointe-Noire), aucune expertise africaine n'intervient concrètement en dehors d'un rôle de supervision de la bonne réalisation de l'atterrage (photos 1a/1b), des travaux d'enfouissement, (photos 2a/2b), et de la construction de la station terminale (photos 3a/3b). Pour ce qui concerne le prolongement de cette fibre au reste du pays, différents segments sont prévus pour relier chefs-lieux de département et districts (Pointe Noire- Brazzaville / Brazzaville Oyo-Owando, Owando-Ouesso) au travers d'un deuxième projet de câble : *Central African Backbone* (CAB). Sa vocation est d'accroître la portée géographique et l'utilisation des services régionaux de réseaux à large bande tels que WACS. Pilotée par la Banque Mondiale, cette deuxième étape², dont la date de clôture est prévue pour le 31 décembre 2016, est susceptible de faire appel aux parties prenantes, notamment (CONGO TELECOM) et pourrait permettre l'émergence de nouvelles opportunités commerciales pour les entreprises TIC locales. Mais en l'état actuel de la situation, sans maîtrise technique, subsistera la forte dépendance extérieure, historique dans le domaine des infrastructures, tandis que les inégalités territoriales perdureront elles aussi, notamment pour les territoires périphériques, non pris en compte par la feuille de route (schéma directeur) de la banque mondiale.

Le constat d'Yvonne Mignot-Lefebvre dressé en 1994 au sujet des infrastructures de télécommunications est toujours d'actualité : « on se retrouve désormais le plus souvent dans une économie d'enclaves, voire de comptoirs, où les opérateurs sont reliés plus facilement aux pays commanditaires du Nord qu'à l'arrière-pays » (Mignot-Levebvre, 1994). Pourtant, l'occasion aurait été belle de conditionner ce déploiement à un véritable transfert de compétences permettant à une classe d'entrepreneurs africains d'émerger, notamment à l'échelle des sous-régions... Au contraire, il semble que le secteur privé local déjà en place ne soit pas perçu comme le premier bénéficiaire dans la fourniture de services à valeur ajoutée autour de ces nouveaux moyens de connexion.

Le secteur de la téléphonie mobile offre un autre exemple de la survivance, malgré les bonnes intentions onusiennes ou de la banque mondiale, de l'emprise des grandes firmes sur le secteur privé local. Beaucoup de services à valeur ajoutée ont été conçus par des petites sociétés africaines (par exemple dans le domaine du *e-banking*). Mais, par le jeu des « joint-ventures » et des fusions / acquisitions, ces sociétés concurrencées par les grandes firmes disparaissent peu à peu, privant ainsi ainsi les pays concernés de devises.

¹La société Huawei est un équipementier et fabricant de téléphones présents sur le marché africain depuis 1998. Elle s'est spécialisée dans la pose terrestre de fibre optique en Afrique, en décrochant de nombreux contrats notamment avec « Burundi Backbone System Company », ou encore celui passé avec Telkom Kenya (détenu à 51 % par France Télécom) pour l'élaboration d'un réseau 3G, pour 33,7 millions euros. » cf : « Télécoms : les nouvelles visées des opérateurs chinois en Afrique », Jeune Afrique, 08/11/2011 : <http://www.jeuneafrique.com/Articles/Dossier/ARTJAJA2650p078.xml0/chine-telecoms-safaricom-contrattelecoms-les-nouvelles-visees-des-operateurs-chinois-en-afrique.html>

² <http://web.worldbank.org/>



Photo 1 –Le point d’atterrage du Câble WACS sur la plage de Matombi



Photo 2 – Congo Télécom inspecte la bonne tenue des travaux entre le point d’atterrage du câble et la station terminale



Photo 3 – Congo Télécom constate les ouvrages architecturaux de la station terminale

Même l'économie souterraine, extrêmement présente en Afrique en particulier dans le secteur des TIC¹ semble en passe d'être récupérée. A titre d'exemple, la plupart des grandes firmes télécoms notamment dans le domaine de la téléphonie mobile, mais aussi dans celui de l'internet fixe au fort potentiel de croissance, ont « abandonné » au secteur informel toute offre commerciale en externalisant les démarches auprès d'intermédiaires. Les grands groupes contractualisent avec les sociétés sous-traitantes qui structurent toute l'activité du business

¹ Par exemple le marché de la réparation de téléphone portable ou celui de la vente de cartes prépayées

"prepaid" autour de réseaux de distribution animés par de jeunes vendeurs ambulants du secteur informel. Ces jeunes arborent souvent des tee-shirts d'opérateurs sans aucune espèce de lien contractuel, et sont acheminés vers certaines zones de chalandise (photo 4a/4b) où les cartes prépayées et les nouveaux services pourront s'écouler. Ainsi, « la sous-traitance a eu pour effet d'encourager l'emploi informel. Des petits métiers se sont créés pour répondre à des besoins de services au détail et de proximité des usagers » (Chéneau-Loquay, 2008). Parfois, la logique est poussée à son paroxysme par les grandes firmes qui peuvent avoir besoin de vendeurs qualifiés pour promouvoir des produits à plus forte valeur ajoutée (packs abonnements, offres triple play, 3 G...). Dans ce cas, ces vendeurs informels bénéficient de formations qui les préparent à vendre ces offres dans le cadre de campagnes marketing sans formalisation préalable de la relation. Les revenus de ces derniers sont conditionnés par les engagements pris *a posteriori* par les clients séduits par les propositions, un pourcentage de la vente leur revenant automatiquement (en général, en fonction de la formule, ils peuvent gagner jusqu'à 3000 francs CFA). Dès lors, le vendeur informel endosse le statut de « contractuel » rémunéré par la société tierce ou (plus rarement) dans le cadre d'une relation directe avec l'entreprise commerciale.

Photo 4 : Des vendeurs de carte prépayées sont acheminés dans les couloirs de circulation de Pointe-Noire



2.2. Les projets de coopération décentralisée peuvent-ils réellement être des catalyseurs de coopération ?

L'accord qui lie l'ensemble des partenaires du WACS stipule que chaque Etat signataire doit construire les ouvrages nécessaires au bon déploiement de cette fibre à l'intérieur des terres. En l'occurrence, trois obligations doivent être respectées : réaliser la station terminale (photo 3a, 3b), poser la fibre optique entre le point d'atterrage du câble et la station terminale (photo 2a, 2b), s'assurer des moyens nécessaires au transport de l'énergie jusqu'au site de la station terminale, point de départ de l'infrastructure nationale. Ces étapes, toutes sous-traitées, sont généralement conduites dans les délais impartis sous peine de dédommager les autres membres du consortium. Mais ceci n'est pas la garantie d'une large diffusion sur l'ensemble du territoire et notamment dans l'arrière-pays. C'est à ce stade qu'achoppe parfois ce type de démarche basée sur l'infrastructure. L'une des principales raisons selon nous est le manque de savoir-faire local permettant, comme ce fut le cas en France ou dans d'autres pays, de prolonger les *backbones* et de permettre aux réseaux d'être effectivement accessibles à l'ensemble du territoire, même quand les logiques de rentabilité ne sont pas assurées. La coopération décentralisée pourrait ici trouver un rôle important à jouer, notamment en

développant des projets autour des notions d'aménagement numérique. Ceci est d'autant plus vrai que les projets de coopération décentralisée en matière de solidarité numérique devaient « engager des partenariats et travailler de concert avec les autres partenaires comme les Etats, le secteur privé, les institutions financières internationales, et les organes des nations unies »¹. Or, sur les 25 projets déposés depuis 2006 avec des collectivités territoriales africaines (carte 2), seuls deux envisagent des actions d'augmentation des capacités locales sur ces sujets (CERENUM et P2N). Le besoin est pourtant très important et certains travaux de recherche ont montré que si les Etats ont su mener des actions concrètes, les collectivités locales sont pour l'instant restées en marge de ce processus (Vidal, 2009). Le reste des projets déposés porte sur l'informatisation de salles ou de services de la ville, l'équipement d'écoles en ordinateurs, le développement d'usages culturels, l'élaboration de SIG participatif, etc. Ainsi que le souligne Géraldine Froger (2010) dans son article consacré à la coopération décentralisée, « les approches plurisectorielles insérées dans une logique plus globale de développement local durable restent incontestablement minoritaires à l'heure actuelle dans l'ensemble des pays du sud ». Mais s'engager dans des projets de renforcement de capacité dans le domaine du numérique n'est pas non plus une garantie de succès. Les obstacles à lever sont nombreux, en particulier parce qu'il devient nécessaire de constituer une équipe et donc d'intervenir dans l'organisation de la collectivité. Ceci prend du temps et le choix des hommes reste éminemment politique. De fait, il apparaît souvent plus confortable de procéder à des livraisons d'équipements, de réaliser des sessions de formations collectives, ou d'accompagner la mise en place d'applications sur des préoccupations très concrètes comme la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la formation d'un webmaster en vue de la réalisation d'un web public territorial, la numérisation de l'état civil, ou la gestion du parc automobile de la collectivité. Certes, ces actions répondent à des besoins concrets, mais elles ne permettent pas de donner du sens à l'intervention publique locale ni de mettre en chantier une stratégie d'aménagement et de développement du territoire par le numérique.

Conclusion

Certains auteurs, notamment africains ayant travaillé de nombreuses années dans l'aide au développement, considèrent qu'un arrêt progressif mais total de l'aide au développement est nécessaire. L'ouvrage de Dambisa Moyo (2009) est un modèle du genre. Il dénonce les effets contre-productifs, (« les ravages ») aboutissant au constat selon lequel l'aide au développement est surtout motif à corruption, détournement financier, profite à quelques-uns, maintient les territoires sous assistance permanente et affaiblit les dynamiques endogènes. L'idéologie libérale semblerait la seule susceptible de pouvoir rétablir un forme d'équilibre entre le secteur privé local et les firmes internationales, à permettre l'émergence d'entrepreneurs africains. D'autres auteurs comme Ousmane Sy (2009) pointent également les impasses de la coopération internationale et de leurs agences donnant des leçons de bonne gouvernance. « Avec cette assistance qui n'aide pas et qui rend les pays dépendants, le développement de l'Afrique apparaît de moins en moins possible » écrit-il dénonçant les ONG lobbyistes du Nord (Sy, 2009, p. 191). Il ne plaide pourtant pas en faveur de l'abandon de l'aide mais de sa refondation autour d'un partenariat librement négocié. Deux des quatre pistes de travail qui permettraient, selon l'auteur, de rétablir les équilibres, sont : « la mise en

¹ DGCID (Direction générale de la Coopération *Internationale* et du développement), *Guide de la Coopération décentralisée pour la solidarité numérique*, 2008, 136p.

cohérence des objectifs et des modalités de la coopération » et « la construction d'un partenariat multi-acteurs à toutes les échelles et sur une longue durée ». Nous partageons ce constat, mais nous constatons également la difficulté qu'éprouve l'auteur à développer de vraies propositions pour y parvenir. L'article a montré que coexistent sans vraiment se rencontrer deux systèmes d'aide au développement numérique de l'Afrique. Il serait trop facile de pointer du doigt l'une ou l'autre des parties. Nous croyons toutefois que si une forme de convergence est possible, elle dépend surtout des forces endogènes. La coopération décentralisée peut favoriser une approche incrémentale, encore faut-il que les collectivités locales disposent de réels pouvoirs face à l'Etat postcolonial, et que leurs capacités de rétroaction s'adosse à une véritable expertise du numérique territorial, un domaine d'action extrêmement complexe et volatile.

Bibliographie

- Chéneau-Loquay Annie et Ntambue-Tshimbulu Raphaël (2003), « La coopération à l'assaut de l'Afrique subsaharienne », *Annuaire suisse de politique de développement* [En ligne], Vol. 22, n°2, mis en ligne le 22 mars 2010, Consulté le 22 février 2012, URL : <http://aspd.revues.org/543>
- Comeliau Christian (2011), « Freud Claude – De la coopération française à la banque mondiale », *Cahiers d'études africaines*, octobre, pp. 202-203.
- Desbois Dominique (janvier 2000), « Les politiques du développement dans le secteur des télécommunications », pp. 129-149, in *Enjeux des technologies de l'information et de la communication en Afrique*, (sous la direction d'A. Chéneau-Loquay), 406p.
- Froger Géraldine (2010), « Les coopérations au développement durable en question dans les pays du Sud », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 1, n°1.
- Jacquemot Pierre (2011), « Cinquante ans de coopération française avec l'Afrique subsaharienne », Une mise en perspective deuxième partie, *Afrique contemporaine*, n°239, pp. 23-34., DOI : 10.3917/afco.239.0023
- Mignot-Lefebvre Yvonne (1994), « Technologies de communication et d'information : une nouvelle donne internationale », in *Tiers-Monde.*, tome 35 n°138. *Technologies de communication et d'information au Sud : la mondialisation forcée* (sous la direction d'Yvonne Mignot-Lefebvre). pp. 245-277.
- Moyo Dambisa (2009), *L'aide fatale : Les ravages d'une aide inutile et de nouvelles solutions pour l'Afrique*, éditions JC Lattès.
- Nitschke Ulrich, Ulrich Held, Stefan Wilhelmy (2009), "Challenges of German city2city cooperation and the way forward to a quality debate", *Habitat International*, Vol. 33, N°2. (April), pp. 134-140.
- Oussmane Sy (2009), *Reconstruire l'Afrique, Vers une nouvelle gouvernance fondée sur les dynamiques locales*, éditions Charles Leopold Mayer, 219p., novembre, librement téléchargeable à l'adresse: http://docs.eclm.fr/pdf_livre/339ReconstruireAfrique.pdf
- Pacquement François (2009), « Bâtir des politiques globales : l'aide au développement, source d'inspiration ? », *Afrique contemporaine*, n°231, pp. 265-282, DOI : 10.3917/afco.231.0265
- Raffinot Marc (2010), « L'appropriation (ownership) des politiques de développement : de la théorie à la pratique », *Mondes en développement*, n°149, pp. 87-104, DOI : 10.3917/med.149.0087
- Vidal Philippe (2011), "L'aide au développement dans le domaine des TIC : entre logiques technomarchandes et charity business", pp. 89-100, in Nonjon A. (coord), *L'Afrique des nouvelles convoitises*, Ellipses, collection marketing, septembre, 144 p.
- Vidal Philippe (2009), "En quête de politiques numériques locales au Sénégal. Compte-rendu de la thèse d'Ibrahima Sylla", *NETCOM*, vol. 23, n°3-4, pp. 305-308.

